

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

COMMUNE DE TOLLA

Extrait du registre n°26/2024

des délibérations du conseil municipal

Séance du 20 septembre 2024

Date de la convocation : 16 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 6
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de conseillers absents : 3

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 septembre, à 17 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Jean- Baptiste SALVADORI, Mme. Mattea CASALTA, Joseph CASANOVA, Mme. Dominique MARTINI, Dominique VINCENTI

Membres représentés : Erick CASALTA par Jean- Baptiste SALVADORI, Mme. Annonciade CASALTA par Mme Mattea CASALTA

Membres absents : Ludovic MARTI, Mme. Marie-Cécile ROSSI, Johann THOUVENOT

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Mme Mattea CASALTA

Objet : Décision modificative n°1- Annulation de la redevance FPS Towers pour cause de double facturation.

Le Maire informe les conseillers municipaux que lors de l'élaboration des factures pour la location du site de téléphonie, une erreur est intervenue entre la société TOTEM TOWERS et la société FPS TOWERS.

A la suite de plusieurs mails entre la mairie, la société TOTEM TOWERS et les services de la trésorerie, ces derniers nous ont demandé d'annuler le titre 47/2023 émis au nom de FPS TOWERS pour un montant de 6777,90 euros, pour cause de double facturation.

La décision modificative est jointe en annexe.

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité des membres présents, les jours, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire



D. VINCENTI